Fertilisation azotée et assurance récolte : des effets contrastés selon les cultures

24 février 2025



Dans un article publié en janvier dans la *Revue d'économie politique*, une équipe de la chaire d'économie du climat étudie le lien entre l'intensité de la fertilisation azotée et le niveau d'indemnisation par l'assurance récolte. Deux modalités d'assurance sont étudiées : l'assurance multirisque climatique et l'assurance indicielle par zone. Dans le premier cas, l'indemnisation est calculée à partir de l'écart entre le rendement observé et la référence historique de l'exploitation. Dans le second, elle se fonde sur l'écart entre le rendement observé et une moyenne calculée sur différentes parcelles dans une zone donnée (indice de référence).

Les simulations conduites permettent de mesurer la relation de complémentarité ou de substitution entre deux approches de réduction des risques : assurance ou intrants. Les résultats varient selon les cultures. Par exemple, pour les prairies, l'adoption d'une assurance indicielle peut favoriser la surfertilisation azotée. À l'inverse, pour le maïs, le niveau d'indemnisation est surtout sensible à la surface cultivée. En conclusion, les auteurs insistent sur la nécessité d'adapter le système d'assurance au type de culture, pour favoriser son adoption et limiter les effets induits sur l'environnement.

Source : *Revue d'économie politique*